

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 818

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Quentin,
Mme Valentin et M. Aubert

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« b *bis*) Un descriptif sommaire de la naprotechnologie, méthode alternative de restauration de la fertilité ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les techniques naturelles de procréation (NaProTechnologie) peuvent constituer une alternative à l'AMP pour les couples confrontés à un problème d'infertilité qui le souhaitent.